

Comité
National
des Interprofessions
des Vins à appellation
d'origine et à indication
géographique



MAIS DU COUP LE CNIV, ÇA SERT À QUOI?

- Organiser P.2
- Mutualiser P.3
- Diffuser P.4

EDITO

Depuis de nombreuses années, nous voyons la filière faire face à de nouveaux défis. Les instances se structurent pour y répondre, et nous ne pouvons que saluer les différentes démarches entreprises tant au niveau national que régional. La mutualisation, caractéristique même du Cniv, reste un moyen essentiel pour permettre d'assurer aux opérateurs la meilleure connaissance des marchés. Les évolutions de l'organisation de l'Etat et l'évolution des grands sujets qui permettront dans le futur la compétitivité de notre filière (transition écologique, renforcement des parts de marché à l'export) vont amener les structures professionnelles vers plus de responsabilité et de capacité organisationnelle. Les réformes en cours et à venir représentent des opportunités de sécurisation juridique et politique des prochaines évolutions, pour lesquelles le Cniv est et restera engagé.

L'équipe du Cniv

Organigramme

Une **Assemblée générale**, composée de tous les élus du Cniv

Un **Conseil exécutif**, composé de présidents, qui décide

Un **Comité de Directeurs**, qui propose

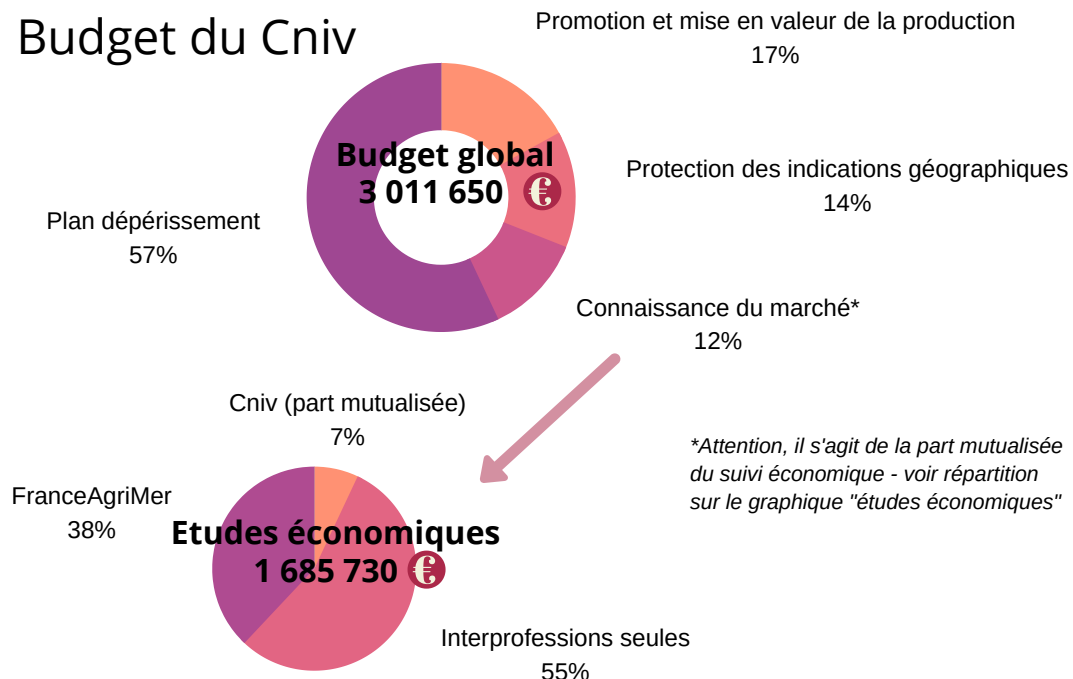
Des **Commissions thématiques**, qui élaborent

QU'EST-CE QUE LE CNIV?

Tout d'abord, un peu d'histoire... La filière viticole s'est construite autour de produits d'origine préexistant à tout système réglementaire. Des structures régionales, fondées sur l'histoire et la géographie, ont inspiré la création des syndicats, constituant la base de la structure des organisations professionnelles. Ce cheminement vertical du local vers le national a conduit à la rencontre entre l'amont et l'aval au niveau de la région de production au sein des organisations interprofessionnelles.

Suivant la même logique, et afin de traiter les grands dossiers nationaux, assurer le bon développement de la filière et sa représentation auprès des décideurs publics nationaux et communautaires, les interprofessions se sont réunis au sein du Cniv, une association créée le 7 mars 1969.

Budget du Cniv



Le Cniv a un site grand public! A l'occasion du SIA 2018, le Cniv a lancé son tout premier site internet à destination du grand public. Cela a également permis de refondre et repenser le fonctionnement de l'extranet, dont le nouvel outil est accessible aux interprofessions depuis le début d'année (Voir p.4)

www.intervin.fr

Regroupant les Interprofessions vitivinicoles françaises, et couvrant plus de 95% de la production nationale des vins et eaux-de-vie de vin, le Cniv est un lieu privilégié pour assurer le bon développement de la filière viticole. Depuis une trentaine d'années, le rôle et les missions du Cniv, ainsi que des interprofessions, s'ancrent et se développent au gré d'actions structurantes.

Plan de filière Vins

A l'automne 2017, suite à la tenue des Etats Généraux de l'Alimentation, la demande du président de la République, toutes les interprofessions agricoles et agroalimentaires ont élaboré un Plan de filière.



Le Cniv a permis la coordination de tous les responsables de la filière Vins résultant en la rédaction d'un Plan consensuel ambitieux.

Remis aux Pouvoirs publics en janvier 2018, et conduit sous la responsabilité de Jean-Marie Barillère, Président du Cniv, et Jérôme Despey, Président du Conseil spécialisé Vins de FranceAgriMer le Plan de la filière Vins contient quatre grandes orientations :

- La responsabilité sociétale et environnementale ;
- La création et le partage de la valeur ;
- La résilience des entreprises ;
- L'adaptation au marché mondial.

Si le Plan nécessite une déclinaison régionale pour assurer sa mise en œuvre, une gouvernance nationale a été mise en place par le biais du Cniv, à savoir la Commission technique mixte IFV/Cniv, et une Commission sur la création et le partage de la valeur, dont les travaux ont été présentés à l'Assemblée générale du 27 juin 2019.

ASSURER LA PROTECTION ET LA DÉFENSE DU STATUT ET DES MISSIONS INTERPROFESSIONNELLES

Le Cniv assure la représentation des interprofessions et la défense de leur statut auprès des Pouvoirs publics et des décideurs européens.

Sur le **plan communautaire**, il assure le suivi de la réglementation (envoi mensuel d'une veille), et des évolutions liées à l'actualité, telle que la réforme de la PAC.

Cette année, le Cniv suit tout particulièrement cette réforme et a engagé un dialogue avec les parlementaires européens, en proposant des adaptations aux règles de concurrence, et au durcissement des conditions de recours aux délais de paiement dérogatoires.

Sur le **plan national**, le Cniv centralise et diffuse toute information liée à l'actualité politique et législative pouvant intéresser ses membres. Un an après l'entrée en vigueur de la Loi Egalim, le Cniv poursuit ses demandes d'adaptation à la filière viticole afin d'assurer notamment la sauvegarde des pratiques contractuelles de la filière.



Au fait, les EGA, c'est quoi ?

- Nommés les Etats Généraux de l'Alimentation, annoncés par le président de la République en juin 2017, ils visent à :
- Relancer la création de valeur et en assurer une équitable répartition ;
 - Permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail ;
 - Accompagner la transformation des modèles de production pour mieux répondre aux besoins des consommateurs ;
 - Promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.

Le Cniv permet la mise en commun de moyens, notamment par la signature de partenariats sur des thèmes tels que l'économie, les statistiques ou la recherche et développement.

Le Cniv accompagne les interprofessions dans leurs missions de transparence et connaissance des marchés et de mise à disposition de ces connaissances.

La mutualisation de nos moyens permet de suivre la quasi intégralité des circuits de distribution de vins sur notre principal marché de consommation qu'est la France, à savoir les circuits de la grande distribution, du e-commerce, des cavistes, des cafés, hôtels et restaurants. Cette connaissance est complétée par un suivi du comportement du consommateur sur sa consommation à domicile.

Temps fort 2019 **suivi du e-commerce en France**

Connaître les dynamiques à l'œuvre sur le circuit en termes de nombre de sites, de chiffre d'affaires vins générés, de stratégies commerciales, tels ont été les objectifs de l'étude renouvelée en 2019 sur la vente de vin sur internet en métropole.

Sur le plan de la connaissance des marchés à l'export, en plus du suivi des données d'exportation douanière sur 68 pays exportateurs et/ou consommateurs, la filière investit sur des outils de panels de ventes de vins mais également de suivi de la consommation des ménages qui sont déployés sur les marchés cibles du Royaume-Uni, Allemagne, Belgique et Pays-Bas. Les marchés à monopoles sont suivis par l'achat des données de ventes de vin.

Suivi économique

Temps fort 2019

le lancement d'un panel des ventes de vins tranquilles et effervescents
par la distribution organisée auprès du circuit des cafés, hôtels et restaurants. Un outil complété par le renouvellement de l'étude de l'offre en vins sur ce même circuit sur l'ensemble du territoire métropolitain.

LA DÉMATÉRIALISATION DES DRM

Depuis le 1er septembre 2019, la déclaration récapitulative mensuelle (DRM) est entièrement dématérialisée pour les producteurs de vins. Une étape marquante, pour un processus qui a débuté en 2011.

Afin de préparer cette transition, le Cniv et les interprofessions ont travaillé durant plusieurs années avec les services de la Douane. Un protocole de mise en œuvre de la dématérialisation a été signé en 2016. Cet accord, suivi par la signature de conventions bilatérales dans chaque région, et l'extension de dispositions spécifiques dans les accords interprofessionnels, a permis d'établir un mode de fonctionnement respectueux des missions de chacun : la fiscalité pour les Douanes, l'économie pour les interprofessions. Ces dernières conservent ainsi l'accès aux informations économiques qui leur sont nécessaires pour assurer leur missions de connaissance, de transparence et de régulation des marchés. La dématérialisation des DRM ne remet pas en cause, pour les ressortissants, l'obligation de déclarer leurs informations économiques sur les portails interprofessionnels.



Un plan d'action ambitieux avec une vision à 360°

Depuis trois ans, les interprofessions vitivinicoles, regroupées au sein du Cniv, avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de FranceAgriMer, se sont engagées dans un Plan National contre le Dépérissement du Vignoble. Ce plan inédit et ambitieux, qui fait l'objet d'une gouvernance spécifique et d'un financement à parité Etat-profession, traduit la volonté d'agir à tous les niveaux, en concertation avec l'ensemble des organismes et acteurs concernés, de la production du plant de vigne à la commercialisation (Chambres d'agriculture, Institut français de la vigne et du vin, pépinières viticoles, la recherche scientifique).

Quatre ambitions complémentaires pour le PNDV

Le Plan, lancé en 2016, répond au besoin de mobilisation de la filière viticole pour assurer la pérennité du vignoble français et la compétitivité de ses entreprises.

Il est organisé autour de quatre ambitions complémentaires :

- Mobiliser des réseaux d'acteurs pour promouvoir la formation et le transfert de bonnes pratiques au sein du vignoble;
- Assurer la production de matériel végétal en quantité et qualité avec la pépinière viticole;
- Coordonner des réseaux d'observation du vignoble;
- Promouvoir une recherche scientifique interdisciplinaire autour de cinq axes prioritaires en réponse aux attentes des professionnels.

Les faits marquants 2019

Deux nouveaux outils en ligne, des réseaux d'acteurs constitués et répartis dans tous les bassins, 6 nouveaux projets de recherches sélectionnés, un partenariat renouvelé entre la viticulture et la pépinière, des actions de communication et de formation (Congrès de la FFPV, Cognac 2025, Euroviti, Sitevi), un site internet devenu réservoir de connaissances pour tous les acteurs de la filière. Vous retrouverez toutes les informations dans le rapport d'activité dédié.

Perspectives 2020 Un avenant à l'accord cadre a été signé entre le Cniv, le MAA et FAM pour la prolongation d'un an du PNDV selon les mêmes modalités d'organisation et d'accompagnement financier. Afin de préparer l'après-2020, une étude d'évaluation intermédiaire sera menée.

Enfin, ne manquez pas le séminaire annuel, organisé les 9 et 10 janvier à Beaune.

Pour assurer la défense et la mise en valeur des systèmes de qualité, et en particulier des appellations d'origine et indications géographiques des vins et eaux-de-vie de vin françaises, le Cniv mène des actions, à destination du grand public ou des professionnels.



Le Pavillon des Vins

Comme chaque année, le Cniv, en partenariat avec l'IFV et Vin & Société, était présent au Salon de l'Agriculture, du 23 février au 3 mars 2019, avec le Pavillon des Vins. Partie grand public subventionnée par l'UE.

Pour cette édition 2019, le Pavillon a été repensé! Nouveau stand, nouvel emplacement, des animations sensorielles renouvelées avec notamment une information sur la biodiversité au vignoble. Les curieux et les passionnés ont pu découvrir et approfondir leur connaissance sur les indications géographiques. Cette année, la grande animation dédiée aux accords mets-vins a évolué pour proposer des séquences de formation originales, associant un sommelier et un comédien. Le succès fut au rendez-vous, avec notamment une visibilité médiatisée !

Le Cniv donne rendez-vous à tous ses partenaires pour l'édition 2020 du 22 février au 1er mars !

L'EXTRANET DU CNIV

Le Cniv a mis à profit la création de son site grand public pour moderniser son extranet. La nouvelle version est opérationnelle depuis la fin novembre. Avec des fonctionnalités élargies. Au menu : gestion automatisée des réunions, espace collaboratif et consultation de la documentation interne.

Plus ergonomique, plus intuitif et... plus esthétique : **le nouvel extranet du Cniv est en ligne depuis le début de l'année 2019**. Comme pour l'ancienne version, les utilisateurs auront la possibilité de consulter les documents ressources et les archives du Cniv. Mais cette nouvelle version bénéficie du progrès des technologies informatiques et deux nouvelles fonctionnalités lui ont été ajoutées : la gestion de l'agenda des réunions et le partage de documents de travail. Un des objectifs de cette nouvelle architecture est de limiter le recours aux courriels, afin de faire gagner du temps à chacun.

Ainsi, la gestion des réunions a été en partie automatisée. Chaque nouvelle réunion organisée dans le cadre du Cniv sera ajoutée dans un agenda accessible sur l'extranet, avec sa date et son intitulé. L'autre grande nouveauté de l'extranet concerne la création d'un espace de travail collaboratif.

L'extranet nouvelle formule a conservé son rôle de documentation interne. Les documents sont accessibles via deux onglets. Le premier contient toute la documentation interprofessionnelle. Outre les ressources sur le CNIV (statuts, budget, règlement intérieur...), les utilisateurs pourront consulter les procès-verbaux et compte-rendus de réunions. Une partie de l'espace est consacré aux interprofessions (statuts, accords...), au Cliaa (Comité de liaison des interprofessions agricoles et alimentaires) et à la Gouvernance du Plan déperissement (gouvernance). Le deuxième onglet, baptisé « dossiers », regroupe l'aide technique et institutionnelle organisée par thèmes. Les utilisateurs y retrouveront les veilles européenne et nationale, les sujets juridiques (notes techniques, position papers...), économiques, techniques, marketing et les Echos du CNIV.



Les Echos du Cniv, une publication du Cniv, sont rédigés par Irène Aubert, sous la responsabilité du Directeur et assisté par toute l'équipe. Cette lettre vous informe, au travers de quatre publications différentes:

- de l'actualité de la filière et des régions vitivinicoles,
- des actualités économiques dans les Echos²,
- des avancées du Plan déperissement du vignoble,
- dans un hors-série annuel, les Echos font le bilan du Salon de l'agriculture.

SÉMINAIRE ÉCONOMIQUE

Dans le cadre du Plan de filière qui a souligné l'importance de la connaissance des marchés, et conformément à la convention cadre qui les unie, le Cniv et FranceAgriMer, ont organisé le 11 juillet 2019 leur premier séminaire à destination des professionnels. Au programme : tendances de consommation, impacts sur la consommation de vin en France et positionnement des vins français à l'export.

Ce grand rendez-vous annuel a permis d'échanger et partager les résultats des études économiques majeures. A l'année prochaine !

